

## Allocution XXIIIe AG APLC

Vendredi 8 Juillet 2011 à Vineuil

M. le Conseiller Général, M. le Président de la FDC 41, Madame la représentante du Préfet, Mesdames Messieurs les Présidents, chers amis BONJOUR.

Je déclare OUVERTE cette XXIIIe Assemblée Générale de l'APLC.

Je tiens à remercier de leur présence et de leur fidélité : M. Bernard DUTRAY Conseiller Général, M. Hubert-Louis VUITTON Pt FDC 41, Mme Véronique LE COZ Chef de Service Eau et Biodiversité à la DDT 41 qui nous fait l'honneur pour la première fois depuis la création de l'APLC de représenter M. le Préfet, M. Jean ADAM Pt de l'Association des Lieutenants de Louvèterie 41, Mme Sophie ROBERT Pte APAL, Mme Sylvie MARDON Pte FDGDON, M. Philippe LAVALLARD Pt ADCGG, M. Serge DAUMAS Pt ACC 41, M. Franck BRAULT Pt ADEVST, Mlle Aude BOURON Directrice FRCC, M. Marc HAMELIN du Service départemental de garderie ONCFS 41, M. Alain LENEUF correspondant Nouvelle République.

Je vous adresse les excuses de M. Maurice LEROY Ministre de la Ville Pt du Conseil Général, M. Patrice MARTIN-LALANDE Député de Loir-et-Cher Vice-Pt du Groupe Chasse à l'Assemblée Nationale, M. Jacques HELPIN Directeur DDT, M. Jean-Claude SAULNIER Pt UNAPAF, M. Christian LEDOUX Pt AGRP 36, M. Eric BERGER Pt CNB 41, M. Bertrand CHABOT Pt CABS, M. Frédéric HERBET Pt ANEVST et ne nombreux adhérents qui n'ont pas pu venir cet après midi et qui nous ont envoyé un petit mot et leur pouvoir.

Avant de vous parler de cette saison écoulée et de nos projets, je vous demande d'observer un instant de recueillement à la mémoire de nos 18 piégeurs disparus cette année. (Citation des 18 noms). Merci.

Les piégeurs vont bien mais le piégeage va mal ! Cette phrase résume bien cette saison passée puisque l'APLC a enregistré 815 adhésions nombre jamais encore atteint.

Merci pour votre engagement et votre soutien qui sont bien la meilleure preuve de la vitalité des piégeurs. Ceci n'est pas le cas du piégeage qui fait l'objet de plus en plus de contestations. Cette saison il fut encore suspendu du 12/12/2010 au 7/02/2011 suite à la décision du TA d'Orléans. Rétabli le 7/02/2011 l'arrêté préfectoral a été de nouveau attaqué par l'ASPAS en avril.

Le martelage est perpétuel. Si les piégeurs tiennent bon, il faut faire céder l'Administration et le Gouvernement. Voilà la devise de l'ASPAS ! Alors une n<sup>ième</sup> réforme proposant 1 décret et 3 arrêtés est-ce bien la bonne solution ? On nous promet une plus grande solidité et

l'impartialité de la plus Haute Cour de justice, mais ne compliquons-nous pas trop les choses ?

La collecte des preuves de capture orchestrée pour la première année par l'APLC s'est parfaitement déroulée. Seule la neige du début décembre 2010 a annulé 2 réunions qui ont été reprogrammées en janvier 2011. Je remercie de sa confiance le Pt HL VUITTON puisqu'un nouveau calendrier de collecte a été établi pour l'automne 2011.

82 candidats à l'agrément ont participé aux sessions de piégeage. A la session de novembre 2010 des élèves de 1<sup>ère</sup> du LEGTA de Vendôme ont pu profiter des conseils des formateurs techniques de l'APLC. Cela nous a fait beaucoup de bien de voir des jeunes motivés par le piégeage.

Nous venons de terminer la période d'enquête pour la collecte de données de l'Atlas « Petits Mammifères ». C'est environ 300 référents dont une très large majorité de piégeurs qui ont participé à cette mise à jour décennale. Merci à Mlle Aude BOURON notre coordinatrice régionale pour son aide. Pensez à renvoyer vos fiches.

Le 3 mai, la CDCFS s'est réuni sous l'autorité de M. HELPIN (DDT). Nous avons argumenté pour que de nouvelles espèces ou zones entrent dans la liste 2011-2012. Le débat fut nourri comme d'habitude. Malheureusement une seule valeur prévaut c'est l'ARGENT et je l'ai dénoncé fermement. Le seul argument valable est le montant en euros « sonnants et trébuchants » des dommages agricoles recensés par espèces. J'en profite pour saluer le travail de collecte et d'analyse effectué par la FDSEA et la chambre d'agriculture. Avec un minimum d'au moins 4000 euros, fi de ceux qui ont subi un préjudice inférieur. Nous ne les oublions pas et continuerons à relever chaque dommage quel que soit la valeur.

Mon grand regret est la non-prise en compte de la gestion du petit gibier naturel sur plus de 300 000 ha du Loir-et-Cher. Chacun sait et les études scientifiques le démontrent (PeGASE 50%) la première cause de mortalité est la prédation. A une époque où la survie d'espèces patrimoniales comme la perdrix grise est en danger nous devons absolument réguler les prédateurs pour conserver cette riche biodiversité.

L'APLC a participé à de nombreuses réunions locales ou nationales. J'étais présent à Paris aux Etats Généraux de la chasse organisés par la FNC. J'ai redit que le statut des espèces doit évoluer pour sortir du carcan : PROTÉGÉ-GIBIER-NUISIBLE. Le statut doit dépendre uniquement de son état de conservation et des dommages engendrés.

L'APLC a largement été consulté lors de la préparation du prochain SDGC. L'inscription au schéma de la régulation des prédateurs et des espèces envahissantes est essentielle dans ce document d'objectifs.

J'ai assisté à l'AG de la FDGDON au cours de laquelle nous avons évoqué une stratégie collective de lutte contre les ragondins ainsi que la mise en place pour les piégeurs d'une formation à la reconnaissance d'espèces végétales invasives pour créer un réseau de surveillance vigilance.

Nos moyens informatiques sont de plus en plus performants et bientôt vous pourrez de chez vous par Internet recevoir en temps réel des informations ou saisir votre bilan annuel. N'hésitez pas à nous communiquer votre courriel.

Au printemps 2012 nous lancerons un partenariat avec la FDC, une opération cages à corvidés subventionnées. Il est visible que ces oiseaux ont un développement exponentiel et il faut agir rapidement.

Ceci m'amène directement à l'objet de notre AG Extraordinaire que vous avez validé unanimement. La création de l'A.G.R.E.P.D.E. 41 (Association pour la Gestion et la régulation des Espèces Prédatrices Déprédatrices et Envahissantes du Loir-et-Cher).

Notre dynamique APLC doit évoluer au rythme de notre société et s'adapter. Les gens changent, les mentalités évoluent et les habitudes bougent.

Le piégeage de plus en plus agressé par les écolos extrémistes se réduit comme une peau de chagrin. Pendant ce temps les nuisibles prolifèrent et les dommages s'amplifient.

Notre département regorge d'espèces emblématiques ainsi qu'une agriculture moderne performante. Notre devoir est de protéger et de conserver ces richesses.

Le piègeur est un régulateur qui a reçu une formation obligatoire. C'est un SPÉCIALISTE.

Afin de mieux faire valoir notre savoir-faire au service de l'environnement et de la société. Pour que notre activité s'insère entre nature et culture, entre régulation et protection, je vous propose d'étendre notre rôle rapidement en diversifiant nos missions qui s'appuieront sur de nouvelles techniques de régulation des espèces nuisibles et envahissantes.

Nous mettrons en place avec de nouveaux partenaires des ateliers de formation (tir des corvidés dans les cultures, tir du renard en été...), pour dans le cadre de la réglementation en vigueur, répondre aux demandes de prévention ou de protection. Des élus œuvrent dans notre sens, et je les remercie, en demandant à ce que nous soyons associé à la destruction des espèces envahissantes (grenouille taureau).

Tout comme la chasse, pour être efficace la régulation doit être PLURIELLE !

Je terminerai en remerciant très sincèrement et chaleureusement tous les administrateurs, adhérents et sympathisants qui ont contribué à la magnifique décoration et tenue du stand de la FDC au Game Fair 2011 ainsi qu'à la bonne marche de notre association.

Merci de votre attention et bonne saison 2011-2012.

Gilles PAJON